

Jean-François Caron et Marcel Martel (dir.), *Le Canada français et la Confédération : fondements et bilan critique*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2016, 174 p.

Laurence Arrighi

Numéro 42-43, automne 2016, printemps 2017

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1054040ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1054040ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Presses de l'Université d'Ottawa
Centre de recherche en civilisation canadienne-française

ISSN

1183-2487 (imprimé)

1710-1158 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Arrighi, L. (2016). Compte rendu de [Jean-François Caron et Marcel Martel (dir.), *Le Canada français et la Confédération : fondements et bilan critique*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2016, 174 p.] *Francophonies d'Amérique*, (42-43), 163–165. <https://doi.org/10.7202/1054040ar>

Recensions

Jean-François Caron et Marcel Martel (dir.), *Le Canada français et la Confédération : fondements et bilan critique*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2016, 174 p.

L'ouvrage intitulé *Le Canada français et la Confédération* a la double ambition d'offrir une analyse des positions de différentes communautés francophones du Canada sur le projet fédéral de 1867 et de faire le point sur l'évolution de ces communautés au cours du siècle et demi qui a suivi. Pour ce faire, ce collectif, dirigé par le politologue Jean-François Caron et l'historien Marcel Martel, propose, en première partie (« Fondements »), trois contributions portant sur la période de formation de la fédération canadienne et, en seconde partie (« Bilan critique »), trois autres articles qui tentent de déterminer dans quelle mesure l'évolution politique du pays a été favorable ou non à l'épanouissement du fait français.

En accordant une place aux francophonies canadiennes « hors Québec », ce volume comble un certain vide, moins dans l'historiographie du Canada français, puisque plusieurs articles scientifiques ont déjà été publiés sur ces questions, que dans l'offre d'ouvrages de synthèse sur le sujet. Ce faisant, ce livre témoigne du nouvel intérêt que l'on porte aux francophonies minoritaires dans l'histoire canadienne. Il n'en demeure pas moins que les auteurs accordent la plus grande place au Québec, soit plus de la moitié de l'ouvrage. J'adopterai la position inverse en accordant cette part aux contributions de Gaétan Migneault et de Stéphanie Chouinard, consacrées toutes deux à l'Acadie du Nouveau-Brunswick. Je rendrai ensuite brièvement compte des autres contributions.

Avec « Le Canada français et la Confédération : les Acadiens du Nouveau-Brunswick » (p. 9-28), Migneault propose de documenter la participation des Acadiens au débat public portant sur le projet de confédération canadienne. Ce juriste montre que, dès les années 1820, les Acadiens étaient loin d'être des citoyens ignorants, silencieux et passifs.

Textes de pétitions et demandes d'amendements législatifs à l'appui, il illustre les démarches qu'ils ont entreprises des années 1820 jusqu'à 1867 auprès des autorités provinciales afin de rendre les institutions publiques plus accueillantes à leur endroit. Durant la période du débat constitutionnel (1864-1867), le même type de documents permet à Migneault de préciser les raisons pour lesquelles les Acadiens du Nouveau-Brunswick vont voter contre le projet. Ils sont, en outre, bien au fait de leur exclusion des mesures de protection accordées au seul Bas-Canada. Pour finir, Migneault renforce son analyse avec quelques observations sur les années qui ont suivi la Confédération. Citant *in extenso* une pétition datant de 1871, il souligne que son contenu révèle une grande connaissance du régime constitutionnel en vigueur qui, dans les premiers temps du Canada, est peu favorable aux Acadiens. Reste à savoir si la Confédération, dans ses fondements si peu généreuse envers ceux-ci, ne leur a pas été par la suite profitable.

Stéphanie Chouinard, pour sa part, signe un chapitre (p. 83-112) sur l'évolution du régime linguistique de la province du Nouveau-Brunswick, désormais « la plus généreuse envers sa minorité linguistique parmi toutes les provinces canadiennes hors Québec » (p. 83). Comment en est-on arrivé là et quelle part revient au fédéralisme? Chouinard débute par la décennie 1960, « moment charnière », et examine les éléments clés faisant du régime linguistique de la province un régime « unique » et, selon elle, « représentatif des pouvoirs accordés aux provinces par le régime fédéral » (p. 85). Elle montre comment une série de circonstances et une forte volonté politique ont permis le déploiement d'une série de mesures favorisant un bilinguisme « de base » avant que la province ne mette en place un régime basé sur la dualité linguistique. Enfin, ce régime a été déployé moins par l'intervention des juges qu'à partir du terrain proprement politique. Ainsi, à la question que pose le titre de son article – « Le fédéralisme canadien, au service de la communauté acadienne? » –, Chouinard répond assurément oui, mais sans angélisme. Elle signale pour finir que l'application du bilinguisme n'est pas toujours à la hauteur des idéaux politico-juridiques promulgués par les textes constitutionnels, législatifs ou juridiques.

Consacré aux droits des minorités ou, plus précisément, à l'ignorance de ces droits lors des négociations qui préparèrent la Confédération, le texte de Marcel Martel (p. 55-80) peut aussi être tenu pour une contribution à l'histoire des francophonies minoritaires canadiennes à l'orée de la Confédération, bien qu'il s'agisse surtout d'en souligner l'absence.

Jean-François Caron (p. 29-54), Réjean Pelletier (p. 113-138) et à nouveau Caron (p. 139-162) traitent tous du cas du Québec. Le premier s'intéresse aux défenseurs, dès les prémices du projet de fondation du Canada, d'un système « décentralisé ». Consacrés aux répercussions de la Confédération sur le Québec, les textes des deux autres auteurs en proposent deux lectures opposées. Pour Pelletier, le bilan est négatif : la fédération canadienne n'a pas su protéger le fait français au Québec. Il en veut pour preuve les décisions de la Cour suprême invalidant bien des dispositions de la loi 101 (on ne peut que lui donner raison) et une interprétation (plus discutable) de données statistiques (principale langue utilisée dans les foyers) pour étayer le fait que le français est toujours en grand danger au Québec. Pour Caron, qui affiche un certain optimisme en ce qui a trait aux langues parlées à la maison, ce sont surtout les autres langues et non l'anglais qui ont gagné du terrain. Il avance que l'importance indéniable de l'anglais au Québec s'explique plutôt par le poids continental et international de cette langue que par des dispositions constitutionnelles défavorables au français au Québec. Enfin, l'ouvrage se termine par une synthèse de Philip Resnick (p. 163-171), elle aussi centrée sur le Québec. Resnick propose une réflexion sur des enjeux actuels : mondialisation, immigration et stagnation économique au Québec, comparativement aux autres provinces, et médite sur l'avenir du fait français au Canada.

Avec ce volume, Caron et Martel nous offrent un travail qui saura intéresser tout chercheur en sciences humaines et sociales œuvrant à mieux comprendre la francophonie canadienne dans sa diversité et sa complexité, à défaut d'en envisager toutes ses composantes.

Laurence Arrighi
Université de Moncton

Linda Cardinal et Sébastien Grammond, *Une tradition et un droit : le Sénat et la représentation de la francophonie canadienne*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa, 2017, 175 p.

Comme l'indique son titre, cet ouvrage porte sur la représentation des communautés francophones et acadiennes du Canada hors Québec (CFC) au Sénat canadien. Il s'agit de la première étude d'envergure consacrée à ce sujet.

L'ouvrage est composé de cinq chapitres. Si le premier chapitre est de nature introductive, le deuxième cherche à défendre les deux thèses